

# *Société canadienne de bioéthique*

# **BULLETIN**

Volume 4, Numéro 1

Février 1999



## **LETTRE DE LA PRÉSIDENTE**

### **Thérèse Leroux 1998-1999**

**C**'est pour moi un privilège et une grande joie que d'assumer les responsabilités de présidente de la Société canadienne de bioéthique pour l'année 1998-1999, terme qui nous mènera à l'aube du prochain millénaire.

Cette charge administrative constitue tout un défi... que je relève avec enthousiasme convaincue de pouvoir compter sur l'expertise et l'expérience de chacune et chacun d'entre vous. Ensemble, nous saurons favoriser le rayonnement de la Société canadienne de bioéthique.

Je désire tout d'abord exprimer ma sincère gratitude au docteur Douglas Kinsella, le président sortant, pour son dévouement et son travail remarquable. Au cours de son mandat, il a, entre autres, revu la structure et le mode de fonctionnement de la Société; il a également travaillé à l'élaboration d'une politique de financement des congrès annuels. Ayant été présent

dès les premiers balbutiements de la Société, le docteur Kinsella savait comment orienter la Société pour lui permettre d'entreprendre allègrement une seconde décennie d'existence.

Je tiens également à féliciter et à remercier les organisateurs du 10<sup>ème</sup> congrès annuel de la Société, qui s'est déroulé à Toronto en novembre dernier. Le docteur Christine Harrison, son équipe et le Centre de bioéthique de Toronto ont conjugué leurs efforts pour faire de cette rencontre annuelle un événement exceptionnel qui a remporté un vif succès. Mes remerciements s'étendent aussi à vous tous, qui êtes venus participer aux diverses activités, sessions et plénières organisées à votre intention.

Je vous invite à inscrire, dès maintenant, à votre agenda notre prochain rendez-vous. Le congrès de 1999 aura lieu à Edmonton, la fin de semaine du 28 au 31 octobre. Depuis plus d'un an, l'équipe de

Vangie Bergum met tout en oeuvre pour nous offrir un programme fort intéressant ayant pour thème : «Repousser les frontières de l'éthique». J'espère que vous serez des nôtres.

... suite à la page 2

### **Dans ce numéro...**

Lettre de l'éditrice .....	3
Rapport final .....	5
Nouvelles du réseau étudiant ..	5
La déclaration de politique tri-conseil .....	6
Les étudiants canadiens en bioéthique sont-ils préparés à «faire de la bioéthique»? .....	7
Critiques de vidéos .....	9
Le cas G. ....	10

**Comité exécutif de la SCB 1998-1999**

Thérèse Leroux	Présidente
T. Douglas Kinsella	Président sortant
Marianne Lamb	Président élu
Paula Chidwick	Responsable des communications

**Représentantes des membres**

Kathy Oberle  
Jeff Nisker  
Charles Weijer  
Chris MacDonald (Représentante des étudiants)

**Coordonnateur étudiant pour la conférence de la SCB**

Diane Godkin  
e-mail: dgodkin@gpu.srv.ualberta.ca

**Éditrice du Bulletin**

Paula Chidwick

Ce Bulletin est publié en français et en anglais et est distribué aux membres de la SCB dans la langue de leur choix. Il est possible d'obtenir, sur demande, un numéro dans les deux langues.

Les soumissions d'articles, des lettres, de révision de livre, les avis et annonces d'événements, pour publication dans le Bulletin, sont bienvenus.

Les opinions exprimées dans un article ou une publicité n'engagent que la responsabilité des auteurs et ne représentent pas nécessairement la position officielle de la Société. Tous les droits de reproduction sont réservés.

**Date limite de soumission pour le prochain numéro 15 juin, 1999**

**Frais de publicité**

\$40/demie page lorsque traduction faite  
\$80/demie page lorsque traduction requise  
Sans frais aux membres institutionnels de la SCB

Pour de plus amples informations sur le Bulletin, dons, les soumissions de textes, veuillez contacter:

Paula Chidwick  
26 Pearl St.  
Guelph, ON N1E 2E3  
Téléphone et télécopieur: (519) 821-4127  
Courrier électronique: pchidwic@uoguelph.ca

Pour de plus amples informations sur l'adhésion à la SCB, les avis de changement d'adresse ou les commande d'étiquettes préadressées, veuillez contacter:

Lydia Riddell  
Secrétaire responsable de la correspondance,  
Société canadienne de bioéthique  
Office of Medical Bioethics  
University of Calgary  
3330 Hospital Drive NW  
Calgary, AB T2N 4N1  
Téléphone: (403) 220-7990 Télécopieur: (403) 283-8534  
Courrier électronique: riddell@ucalgary.ca

Site Internet SCB: <http://www.bioethics.ca>

**Lettre de la Présidente – suite de la page 1 ...**

Entre temps, au cours de la prochaine année, je souhaite mettre l'emphase sur le partage, les échanges, l'interfécondité entre personnes concernées et «versées en éthique». Les membres de la Société sont très productifs dans leur sphère respective d'activités. Il faudrait pouvoir bénéficier de leurs travaux pour alimenter nos propres réflexions. Je souhaite donc voir apparaître une nouvelle chronique dans le Bulletin; elle serait consacrée aux récentes publications des membres. Cette chronique pourrait également faire mention des mémoires et des thèses réalisés par les étudiant(e)s membres de la Société. Il me semble essentiel de mieux connaître le potentiel et les réalisations de tous nos membres. Cette mise en commun ne peut être que très bénéfique.

Il faut aussi envisager une façon d'assurer une plus grande visibilité à la Société canadienne de bioéthique. En plus d'encourager les échanges entre les membres de la Société, il faut promouvoir les contacts entre la Société et des sociétés ou des associations similaires au Canada et à l'étranger. Des ententes quant à des liens réciproques sur un site Internet ou encore quant à un espace réservé dans le Bulletin leur permettant de nous présenter leurs principales nouvelles pourraient s'avérer une voie privilégiée de communication. Vos suggestions sont cordialement bienvenues.

Mais, ma préoccupation première est d'accroître le nombre de nos membres partout au Canada, tant chez les anglophones que chez les francophones. Je vous exhorte donc à approcher vos collègues pour les inviter à adhérer à la Société canadienne de bioéthique, une société multidisciplinaire, dédiée «à établir des liens entre les personnes qui s'intéressent et prennent une part active à la bioéthique et à fournir une tribune pour faciliter l'échange d'idées et de points de vue». La Société canadienne de bioéthique est née d'un désir d'exprimer des opinions, de partager des réflexions, de relever des défis communs associés, entre autres, aux développements technologiques dans le secteur de la santé. Cet idéal nous interpelle toujours en 1999.

Ensemble, nous contribuerons au rayonnement de la Société tant parmi ses membres qu'auprès de nos collègues d'ici et d'ailleurs. Pour tisser ces liens, votre participation dynamique est essentielle. Je vous remercie pour votre confiance et pour votre bienveillante collaboration. Je souhaite que 1999 soit une année fructueuse pour la Société canadienne de bioéthique ainsi que pour chacune et chacun d'entre vous. ♦

leroux@DROIT.UMontreal.CA



## Lettre de l'éditrice

*Paula Chidwick*

### **B**ienvenue à la première édition du bulletin pour l'année 1999!

Ce bulletin a été créé pour promouvoir et faciliter la communication entre les membres de la SCB. Il se veut une source de renseignements sur les questions d'éthique qui se posent dans le contexte canadien actuel et il constitue un forum de discussion sur ces questions. J'invite et j'encourage les anciens et les nouveaux membres, et particulièrement les étudiants dans le domaine de la bioéthique de profiter de ce forum. En plus des contributions régulières du président, du représentant du comité de planification et du membre étudiant au comité exécutif, chaque numéro comprend également des critiques de vidéos, des articles, des informations, des annonces et des offres d'emploi. Vous pouvez envoyer vos soumissions à l'éditrice à l'adresse suivante: [pchidwic@uoguelph.ca](mailto:pchidwic@uoguelph.ca) Veuillez utiliser le format **WordPerfect 5.1** ou le **Rich Text Format (RTF)**.

Lors de la conférence annuelle de Toronto l'automne dernier, les membres de la Société ont voté l'abolition du Conseil consultatif et son remplacement par un conseil éditorial pour le Bulletin. Nous espérons que la création d'un conseil éditorial efficace permettra de publier un bulletin stimulant. Entre autres, les responsabilités des membres de ce conseil pourraient comprendre les aspects suivants:

1. recueillir des articles provenant des différentes régions du Canada,
2. participer au travail d'édition pour chaque numéro du bulletin,
3. rédiger des comptes rendus sur les questions/informations/ tendances actuelles dans le domaine de la bioéthique et
4. travailler en collaboration avec d'autres membres du conseil éditorial pour proposer des thèmes et des changements au bulletin.

Ces idées sont proposées afin de susciter la discussion concernant les rôles et responsabilités des membres du conseil éditorial. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et suggestions.

Dans ce numéro, les discussions entourant le cas G et la Déclaration de politique tri-conseil se poursuivent. Ceux qui ont suivi le cas G savent qu'il implique une jeune femme du Manitoba ayant une longue histoire de dépendance aux solvants. En octobre 1997, la Cour Suprême du Canada a prononcé dans un jugement majoritaire (7 contre 2) que la détention forcée d'une femme enceinte n'était pas justifiée. Dans «Le droit, l'autonomie en matière de reproduction, et l'attrait de la techno-politique», Erin Nelson et Timothy Caulfield demandent à quel point les développements en science et technologie devraient influencer la création de politiques sociales et les prises de décision juridiques.

Francis Rolleston nous livre un compte rendu de la réunion annuelle consacrée à la Déclaration de politique tri-conseil, un document qui avait suscité de nombreuses controverses. Dans son article, le professeur Rolleston fait le bilan des activités qui ont mené à la rédaction de la politique tri-conseil et nous renseigne également sur les activités qui se déroulent actuellement afin de mettre en pratique cette déclaration. Surveillez les prochains numéros du bulletin pour d'autres renseignements à ce sujet.

Dans ce numéro également vous trouverez un compte rendu de Laurie Hardingham sur la première session plénière étudiante, qui a été très appréciée. Lors de cette session, quatre étudiants au doctorat en bioéthique se sont penchés sur la question suivante: «Les étudiants canadiens en bioéthique sont-ils préparés à «faire de la bioéthique»?» L'article nous fait part des réponses et des pistes de réflexion suggérées par les participants. J'espère que tous les membres de la Société prêteront attention à leurs préoccupations.

Dans le prochain numéro, il sera question du cas Sawatzky du Manitoba et des problèmes d'éthique soulevés par ce cas. M. Sawatzky est un patient de 79 ans souffrant de la maladie Parkinson. Sa femme poursuit le *Riverview Health Center* afin de faire enlever de son dossier la consigne «ne pas ranimer». Les médecins de l'hôpital ont noté cette consigne dans son dossier car ils jugent que des traitements supplémentaires seraient inutiles. Ce cas soulève de nombreuses questions, en particulier celle de savoir si la consigne «ne pas ranimer» devrait être prise sans consultation et sans le consentement de la famille. Ce cas soulève également des questions d'ordre général à propos du statut de cette consigne et la procédure à adopter dans des cas semblables. Nous vous invitons à soumettre vos idées, vos commentaires et articles à propos de ce cas.

*Permettez-moi de terminer ma lettre en vous rappelant d'envoyer vos articles à [pchidwic@uoguelph.ca](mailto:pchidwic@uoguelph.ca) Veuillez utiliser le format **WordPerfect 5.1** ou le **Rich Text Format (RTF)**. Au plaisir de lire vos contributions!* ♦

[pchidwic@uoguelph.ca](mailto:pchidwic@uoguelph.ca).

La Société canadienne de bioéthique  
a sa propre page sur l'Internet!

Visiter la a:

<http://www.bioethics.ca>





11<sup>ème</sup> conférence annuelle  
28-31 octobre 1999  
Hôtel Westin  
Edmonton, Alberta

**CONFÉRENCIERS INVITÉS:**

Madeline Dion-Stout  
Martin McKneally  
John Dossetor  
Thérèse Leroux  
John Amundsen

**Tenue en partenariat avec:**

- John Dossetor Health Ethics Centre
- Réseau provincial d'éthique de la santé
- St. Joseph's College Ethics Centre
- ... et d'autres

**Table ronde des membres de l'AIB**

«Un territoire à défricher: la  
biotechnologie & la bioéthique  
dans le nouveau millénaire»

**Pour de plus amples renseignements appelez au (780) 492-6676**



## Rapport final: Toronto 1998

*Christine Harrison*  
**Présidente du  
comité de planification**

La conférence et réunion annuelle de la Société canadienne de bioéthique se sont déroulés à Toronto, du 15 au 18 octobre, 1998. Le *Joint Centre for Bioethics* de l'Université de Toronto était l'hôte de la conférence. Peter Singer a dirigé l'organisation de la conférence au stade préliminaire, et Christine Harrison a assumé la présidence en avril 1998. Les membres enthousiastes du comité de planification ont aidé généreusement. Une réunion pré-conférence destinée aux membres du comité d'éthique a eu lieu le 15 octobre (178 personnes inscrites) et une réunion post-conférence organisée par le CRM et le CNERSH a eu lieu le 18 octobre, dans le but de discuter de la Déclaration de politique tri-conseil publiée récemment et intitulée «La conduite éthique en recherche chez les sujets humains».

La conférence principale, «Réflexions sur une décennie de bioéthique», était la dixième de la SCB. Les conférenciers invités étaient James Childress, John Lantos, Laura Purdy, et une tribune composée d'étudiants (Lorraine Caron, Gary Goldstand, Chris MacDonald, et Christy Simpson) a fait connaître ses réflexions sur la question «Les étudiants canadiens en bioéthique sont-ils préparés à «faire de la bioéthique»?» La conférence du professeur Marcel Melançon, intitulée «L'histoire de la Société canadienne de bioéthique: observations d'un membre fondateur», a inauguré la série de conférences des Services médicaux associés. Le professeur Melançon a parlé des débuts de la Société et des défis auxquels elle a été confrontée.

Pendant la conférence, 330 participants ont eu l'occasion de rencontrer des collègues lors des dîner-rencontres, de participer à la réunion annuelle, de participer au banquet «Saveurs de Toronto», de bouquiner et d'acheter des livres, et de choisir parmi plus de 60 ateliers et présentations. Trudo Lemmens et le comité de programmation ont organisé un excellent programme, portant, entre autres, sur la nouvelle Déclaration de politique tri-conseil, les différentes approches dans l'enseignement de la bioéthique, la xenotransplantation, l'allocation des ressources, la bioéthique féministe et les nouvelles technologies. (Le programme complet, incluant les noms des participants et les titres de leurs présentations, est disponible sur le site internet du *Joint Centre for Bioethics* au [www.utoronto.ca/jcb](http://www.utoronto.ca/jcb). Allez à la page «éducation», et défilez vers le bas jusqu'à la rubrique «éducation des adultes»)

Ce fut un privilège et un plaisir pour moi de présider cette conférence. Au plaisir de vous voir l'année prochaine à Edmonton. ♦

*Christine Harrison est Directrice du département de bioéthique à l'Hôpital pour enfants malades.*

[christine.harrison@sickkids.on.ca](mailto:christine.harrison@sickkids.on.ca)



## Nouvelles du réseau étudiant

*Chris MacDonald*

Je ne peux penser à une meilleure façon de commencer mon premier rapport en tant que membre étudiant du comité exécutif que de remercier ma prédécesseure, Laurie Hardingham, pour le merveilleux travail qu'elle a effectué en tant que représentante des membres au cours des trois dernières années. Son enthousiasme et ses contributions en faveur d'une plus grande participation étudiante à la SCB m'ont grandement inspiré. Je sais déjà que ses conseils me seront utiles tout au long de cette année.

Il me faut maintenant souligner la participation importante des étudiants à la conférence annuelle de Toronto. Un tiers des participants à la conférence étaient des étudiants! Un grand merci est dû à Bob Williams de l'Université de Toronto pour sa contribution en tant que coordonnateur étudiant du comité de planification. Entre autres, Bob a organisé une vente de livres très réussie. Le rapport final du comptable n'était pas disponible au moment d'aller sous presse, mais il semble que la vente de livres, qui devait générer des profits de quelques centaines de dollars, aurait fait un profit de deux mille dollars! La moitié de cette somme a été utilisée pour subventionner la participation étudiante au banquet, et l'autre moitié a été mise de côté pour les activités étudiantes de la conférence de l'année prochaine. Bob a travaillé énormément pour assurer le succès de cette activité; grâce aux efforts et aux connaissances de Bob, deux maisons d'édition ont loué des tables et plusieurs ont même donné la permission à la CBS de vendre leurs livres et garder les profits! Bob a également organisé une séance de signatures où étaient présents James Childress et John Lantos. Bob mérite nos applaudissements.

Bob a également entrepris l'importante tâche d'organiser le concours étudiant. Les gagnants de ce concours, dans un ordre aléatoire, sont:

John Hubert, département de philosophie, Université Dalhousie

Carolyn W. McLeod, département de philosophie, Université Dalhousie

Anne-Marie Savard, faculté de droit, Université de Sherbrooke

L. Martina Munden, Institut du droit de la santé, Université Dalhousie

D. Robinson, Y. Yin, L. Hicks, S. Woodrow, et D. Robertson, faculté de médecine, Université de Toronto

Zahava R.S. Rosenberg, Université de Toronto

... suite à la page 9

---

---

# Nouvelles additionnelles concernant la déclaration de politique tri-conseil...

*Francis Rolleston*

**D**epuis les années 1970, les Conseils ont élaboré des déclarations de politique dans plusieurs domaines de la recherche en éthique. Les raisons qui ont motivé ces déclarations sont les suivantes:

- C'est principalement par l'entremise des Conseils que le Canada subventionne la recherche et c'est grâce à cette recherche que des progrès sont réalisés dans de nombreux domaines;
- La recherche, particulièrement la recherche impliquant des sujets humains, suscite des questions d'éthique importantes auxquelles il faut répondre publiquement et de manière responsable.
- Les chercheurs, les institutions et les Conseils doivent gagner le respect et maintenir la confiance du public, étant donné que la recherche académique au Canada est essentiellement régie par une réglementation interne.

Dans les années 1993-1994, les Conseils ont décidé de rédiger un document de politique conjointe à propos de l'éthique de la recherche chez les sujets humains pour remplacer les politiques déjà existantes du CRSH et du CRM, adoptés auparavant par le CRSNG. Cette décision avait été prise pour les raisons suivantes:

- De nombreux développements avaient eu lieu dans tous les domaines de la science;
- Le contexte social et juridique subissait des changements; le public faisait preuve d'une sensibilisation et d'un intérêt accru à l'égard de la recherche et de l'éthique;
- Le Conseil national en éthique de la recherche chez les sujets humains a noté des variations importantes dans les procédures d'opération des REB (comités d'éthique à la recherche) ainsi que des divergences par rapport aux politiques du CRM;
- Il était apparent qu'il y aurait certains avantages à réunir dans un document les problèmes et questions communs aux trois Conseils, qui reçoivent tous les trois leurs subventions du gouvernement et les dépensent pour la recherche universitaire;
- Les différences entre les disciplines sont plus évidentes pour la communauté académique que pour le public général, qui y voit plutôt des principes fondamentaux communs et des processus préférés concernant la recherche chez les sujets humains.

Pendant l'été 1994, les Conseils ont établi un groupe de travail tri-Conseil. Ce groupe avait pour mandat de rédiger un nouveau document de travail afin d'informer les Conseils sur les nouvelles politiques. Ce groupe de travail s'est attaqué à sa tâche avec ardeur au cours des trois années suivantes et faisait ainsi une énorme contribution à la recherche et au savoir. Ils ont préparé un *Issues Paper* (Compilation de questions et problèmes, novembre 1994), un *Discussion Document* (Compilation des discussions, avril 1996) et un Rapport final (juillet 1997), tous ces documents ayant été publiés par les Conseils tels que soumis. Ces documents ont suscité de grandes discussions au sein du milieu académique, et les lettres et rapports reçus en grand nombre ont été soigneusement pris en considération par le groupe de travail lors de la préparation des documents ultérieurs.

Après la réception du Rapport final, les Conseils ont entrepris des consultations avec d'autres groupes clés. Par exemple:

**Michael MacDonald**  
**a contribué à ce processus en**  
**suggérant plusieurs changements ...**  
**Il a démontré ainsi qu'il n'existe pas**  
**de sagesse absolue dans ce domaine**  
**complexe et qu'il faut poursuivre**  
**continuellement les**  
**discussions.**

- La Fédération des sciences humaines du Canada a tenu des réunions régionales dont les résultats ont été réunis dans un rapport destiné au CRSH;
- Les doyens agrégés de diverses facultés de médecine ont tenu des consultations dans les universités et ont ensuite mis en commun leurs conclusions lors d'une réunion d'une journée;
- Les vice-présidents (recherche) de plusieurs universités se sont rencontrés;
- Les Conseils ont demandé à Justice Canada de réviser le document;
- D'autres discussions ont eu lieu sur des sujets tels que la non-divulgence de renseignements, les placebos et la recherche dans les humanités; aussi, des questions éditoriales concernant le style et le langage employés dans le document ont été abordées.

Ces consultations ont permis d'identifier de nombreux problèmes auxquels il fallait s'adresser. Les membres des trois Conseils ont travaillé ensemble pour mener les discussions et pour faire les changements jugés nécessaires. Les changements effectués ont été consignés. Michael MacDonald a contribué à ce processus en suggérant plusieurs changements dans son article paru dans le bulletin d'automne 1998 de la SCB. Il a démontré ainsi qu'il n'existe pas de sagesse absolue dans ce domaine complexe et qu'il faut poursuivre continuellement les discussions.

---

Le défi consiste maintenant à mettre à exécution la Déclaration de politique, tout en encourageant la discussion et l'évolution de la réflexion. À cette fin, les Conseils et le CNERSH travaillent en collaboration avec le CNERSH:

- Les quatre organismes participants ont tenu un atelier de travail le lendemain de la réunion de la SCB à laquelle environ 170 personnes réparties en petits groupes ont discuté de la mise en oeuvre de la Déclaration de politique. Les sous-catégories suivantes ont été abordées: les procédures des REB, le consentement, et l'analyse de risque vs. bienfaits. Les rapports provenant de cet atelier ont été transcrits et distribués aux participants;
- Le CNERSH tiendra des réunions régionales au Nouvel An. Le CNERSH reprendra également son programme de visite aux universités, en se consacrant d'abord à celles qui n'avaient pas reçu de visite en 1992-1994 lorsqu'ils préparaient le rapport de 1995 sur les REB dans les écoles de médecine. L'objectif du CNERSH est d'aider les universités à mettre en pratique la Déclaration de politique;
- Le CRM prévoit d'offrir des consultations aux départements des sciences de la santé pour chacune des

universités ayant une école de médecine. Le but est d'écouter les administrateurs en recherche, les membres des REB et les chercheurs, et de discuter avec eux des questions relatives au travail des REB. Un rapport cumulatif sur les problèmes évoqués est en cours de préparation. Le CRM a également créé un groupe de travail sur les REB et les essais cliniques, qui se penchera sur le chevauchement industrie-académie. Les résultats de ces réunions et de l'atelier du 18 octobre seront présentés lors d'un atelier à la mi-février. Cet atelier sera l'occasion de faire le bilan de ce qui a été appris et de trouver la meilleure façon pour permettre aux participants de collaborer afin de se pencher sur les problèmes essentiels qui affectent le travail des REB en sciences sociales.

Les Conseils ont entrepris la tâche de rendre la Déclaration de politique un «document vivant». Des mécanismes seront mis en place en 1999 pour que les Conseils et le CNERSH puissent recevoir et analyser les commentaires concernant le document, identifier les sections nécessitant des changements et trouver les moyens d'effectuer ces changements. L'impact de ce document sera évalué à nouveau avant septembre 2001. ♦

Frolleston@hpb.hwc.ca



## «Les étudiants canadiens en bioéthique sont-ils préparés à «faire de la bioéthique»?»

*Laurie Hardingham*

Lors de la conférence et réunion annuelle de la Société canadienne de bioéthique à Toronto, en octobre 1998, une tribune constituée d'étudiants en bioéthique s'est penchée sur cette question à l'occasion d'une session plénière.

L'idée de constituer une tribune était celle de Bob Williams, le coordonnateur étudiant au comité de planification, à qui on avait déjà proposé d'organiser une session plénière pour les étudiants. Bob a contacté Laurie Hardingham, représentante des étudiants au comité exécutif de la SCB, et ensemble ils ont planifié une session plénière consacrée à des questions d'intérêt pour les étudiants en bioéthique. Quatre étudiants au doctorat ont été choisis pour représenter les quatre régions de la Société, et une discussion via le courrier électronique a été amorcée. Lors de cette discussion, les six étudiants ont mené un débat vigoureux sur une variété de sujets et la question pour la session plénière s'est concrétisée. Les modérateurs du débat, Bob et Laurie, étaient très contents du dialogue qui a eu lieu. La plus grande partie de la préparation a été accomplie par courrier électronique, et les quatre invités ainsi que les modérateurs se sont rencontrés la veille de la session plénière.

BOB WILLIAMS, étudiant au doctorat au *Joint Centre for Bioethics* à l'Université de Toronto, a ouvert la session en résumant les idées qui avaient donné lieu au débat. Ensuite, il a énoncé la question et présenté les membres de la tribune.

LORRAINE CARON, une étudiante au doctorat en sciences biomédicales à l'Université de Montréal qui se spécialise dans le domaine de l'éthique en recherche biomédicale, représentait la région de l'Est de la SCB. S'exprimant en français avec une traduction simultanée en anglais, Lorraine a précisé que la réponse à la question posée dépendait de trois facteurs:

1. Qu'entendons-nous par les termes: «bioéthique», «étudiant en bioéthique» et «faire la bioéthique»?
2. Quels programmes sont disponibles dans la région de l'Est?
3. Que veulent faire les étudiants en bioéthique et/ou qu'est-ce qu'on attend d'eux?

Lorraine a souligné que la bioéthique devrait être multidisciplinaire, et qu'étant donné que les programmes au Québec s'adressent surtout aux professionnels et aux intervenants dans le domaine de la santé, ils n'offrent pas de formation pratique. Elle a rajouté que si «faire la bioéthique» impliquait l'intervention, l'enseignement et la recherche, les étudiants au doctorat dans un programme «non-professionnel» sont BIEN préparés pour contribuer à la recherche, seul ou dans une équipe multi-disciplinaire, pour

... continu pg. 8

contribuer à l'enseignement en collaboration avec les praticiens, et pour siéger à des comités d'éthique clinique ou d'éthique en recherche. Ces mêmes étudiants sont MAL préparés pour faire le travail du praticien et pour servir de médiateur entre professionnels ou dans une famille en situation de résolution de conflit. Elle a suggéré que pour être bien préparé à «faire la bioéthique», il faudrait connaître et maîtriser les deux aspects de ce domaine: les humanités et la santé/sciences biomédicales.

(Les intervenants suivants se sont exprimés en anglais avec une traduction simultanée en français.)

GARY GOLDSAND, un étudiant à l'Université de Toronto dans un programme conjoint en Sciences religieuses-bioéthique, a suggéré qu'il n'y a pas de description de tâche précise pour un bioéthicien, mais qu'il y a tout de même trois compétences importantes:

1. les habiletés (que la formation en bioéthique devrait développer d'une manière plus précise)
2. les connaissances (que la formation actuelle développe assez bien)
3. le caractère et le tempérament (qui sont difficiles à enseigner). Gary a suggéré qu'il serait possible pour les étudiants d'améliorer cet aspect en ayant comme model des individus reconnus dans le domaine.

Gary a posé la question suivante: Que veut dire «faire la bioéthique»? A son avis, les bioéthiciens sont des académiciens plutôt que des praticiens, et il a suggéré que les étudiants pourraient bénéficier d'une expérience pratique plus structurée.

CHRISTY SIMPSON, une étudiante au doctorat en philosophie à l'Université Dalhousie, représentait la région de l'Atlantique. Christy pense que le personnel académique de son université *pratique* la bioéthique, et elle a fait remarquer également que la bioéthique était un domaine croissant dans la région atlantique. Elle a donné quelques informations concernant le stage en éthique clinique en voie de développement à l'Université Dalhousie, et le besoin d'une telle formation. Que peuvent faire les étudiants pour mieux se préparer à «faire» la bioéthique? a-t-elle demandé. Ils ont besoin de se ressourcer, ils ont besoin d'expérience dans l'identification de questions d'éthique, de développer des habiletés pratiques, et ils ont besoin de voir des vraies personnes dans de vraies situations. Enfin, les étudiants doivent reconnaître qu'aucun programme ne peut combler toutes les attentes quant aux connaissances, aux habiletés et aux traits de caractère nécessaires dans ce domaine; ils doivent assumer la responsabilité de leur propre éducation et comprendre que le processus d'apprentissage est continu et n'arrêtera pas après la fin des études formelles.

CHRIS MACDONALD, qui représentait la région de l'Ouest, est étudiant au doctorat au département de

philosophie de l'Université de Colombie Britannique, et il est également affilié au Centre d'éthique appliquée. Chris a noté que tandis que sa formation en philosophie était très rigoureuse, ses apprentissages en bioéthique ont été plutôt aléatoires. Alors qu'il y a certains bénéfices associés à ce genre d'apprentissages, notamment la possibilité d'avoir une formation adaptée aux ambitions, aux intérêts et aux besoins des étudiants, il y a également des inconvénients: par exemple, cela nécessite une grande initiative de la part de l'étudiant et du superviseur. Chris y voit des avantages à avoir de multiples modèles et une diversité dans la formation de bioéthiciens. Chris a également souligné la nécessité d'être franc lors du recrutement de nouveaux étudiants: à son avis, la bioéthique n'offre pas l'assurance d'appartenir à un métier traditionnel bien établi comme certains autres domaines d'étude.

Les modérateurs voulaient que quelqu'un travaillant dans le domaine réponde aux commentaires des invités, et ils ont invité MARY ROWELL, une bioéthicienne qui travaille à l'Hôpital pour enfants malades et au *Joint Centre for Bioethics* à l'Université de Toronto, à s'exprimer. Mary a suggéré que les étudiants ne devraient pas forcément suivre les traces de la première génération de bioéthiciens. Elle a souligné qu'il y a des divergences d'opinion à l'égard du rôle des bioéthiciens, et que ce rôle est en train de changer. Mary a dit que nous devrions nous questionner sur ce À QUOI nous préparons les étudiants, et QUI est en mesure d'en profiter. Elle a suggéré qu'il faudrait peut-être diriger l'intérêt pour l'éthique clinique vers l'éthique organisationnelle.

LAURIE HARDINGHAM a résumé la discussion en poursuivant la métaphore sur la prochaine génération et la dernière frontière. Dans le voyage qu'entreprennent les bioéthiciens, le terrain de la bioéthique apparaît assez bien défini sur la «carte» fournie dans un programme académique, a-t-elle constaté. Mais, lorsqu'on arrive sur le terrain et que l'on doit négocier avec marais et montagnes, les choses sont bien différentes de ce qu'elles étaient lorsqu'on regardait la carte dans notre «niche académique». Tous les intervenants ont souligné l'ambiguïté concernant ce qu'est «la bioéthique», la grande nécessité de fournir une expérience clinique dans le cadre des programmes de bioéthique, et l'importance de la diversité et des études interdisciplinaires.

La tribune voulait laisser suffisamment de temps pour permettre au public de participer, et plusieurs questions et commentaires stimulants ont été formulés. L'assistance nombreuse à cette session plénière qui a eu lieu à huit heures du matin, ainsi que la discussion animée qui a suivi, montre que les intérêts et soucis des étudiants sont pris en compte et partagés par tous les membres de la Société, et que les étudiants sont des membres à part égal.

En partie à cause du succès de cette session plénière, une autre session spécialement conçue par et pour les étudiants sera organisée à la conférence de l'année prochaine. ♦

*Laurie Hardingham est l'ancienne représentante des membres étudiants.*

lbhardin@ucalgary.ca



**Bashir Jiwani**

## Éthique de l'expérimentation sur les sujets humains: les ressources vidéo

«**The Deadly Deception**» (La déception meurtrière) est un très bon documentaire de 50 minutes, produit par Nova, qui raconte les événements de l'Étude Tuskegee qui a commencé dans les années 30: un traitement médical pour la syphilis avait été promis à plusieurs hommes noirs et pauvres en Alabama, puis supprimé à leur insu afin de permettre à des chercheurs d'observer la progression naturelle de la maladie. Ce programme a été diffusé d'abord en 1993 sur PBS et il peut être commandé à la librairie NOVA en appelant au (800) 255-9424. Un long métrage de fiction, basé sur cette étude, a également été filmé. Intitulé «*Miss Evers' Boys*», il a été produit en 1997 par HBO Home Video.

«**Experimentation**» (Expérimentation) est un documentaire de 30 min. produit par Vicom dans le cadre de la série «Questions médicales et légales» pour l'hôpital de l'Université d'Alberta en 1983. Même s'il n'est plus très actuel, ce programme fait le bilan des questions d'éthique qui se posent lorsqu'il s'agit d'expérimenter sur des sujets humains, et résume bien le contenu du Code de Nuremberg.

Plus récemment, le 10 décembre à CTV, le programme *Canada AM* diffusait un reportage de quatre minutes sur la collaboration entre des entreprises privées, des hôpitaux publics et des enquêteurs particuliers pour effectuer des recherches médicales, dans le contexte du «cas Olivieri» à l'Hôpital pour enfants malades de Toronto. Malgré sa brièveté, ce reportage pourrait servir d'introduction à ce sujet pour ceux qui enseignent dans ce domaine. Ce reportage peut être obtenu en appelant au (416) 595-4464.

Pour des informations concernant d'autres vidéos sur l'éthique de la santé, consultez le site Internet du Réseau provincial d'éthique de la santé au [www.phen.ab.ca](http://www.phen.ab.ca). ♦

*Bashir Jiwani*  
Coordonnateur Alberta Nord  
Réseau provincial d'éthique de la santé  
téléphone: (403) 492-8239  
télécopieur: (403) 492-0673

[jiwani@phen.ab.ca](mailto:jiwani@phen.ab.ca)

**LA RÉUNION ANNUELLE DE LA SCB  
aura lieu à Québec en l'an 2000.**

*Surveillez les prochains numéros pour  
plus de détails.*

### Nouvelles du réseau étudiant – suite de la page 5

Stacey A. Page, département des sciences de la santé communautaire, Université de Calgary

Kate Dewhurst, Université Dalhousie

Caroline Sori, Université Western Ontario

A la conférence de Toronto cette année, les étudiants ont également eu l'occasion d'organiser leur propre session plénière. Le sujet de cette session était «Les étudiants canadiens en bioéthique sont-ils préparés à «faire de la bioéthique»?» Quatre étudiants au doctorat (Lorraine Caron, Gary Goldstand, Christy Simpson et Chris MacDonald) représentaient les quatre régions de la SCB à la tribune, et la discussion fut animée par Bob Williams et Laurie Hardingham. Les organisateurs étaient très heureux de voir le grand nombre de personnes présentes à cette activité matinale! Une discussion animée a suivi le débat. Vous trouverez un rapport complet sur le contenu du débat dans ce bulletin.

Comme vous le savez probablement déjà, la conférence annuelle de l'année prochaine aura lieu à Edmonton, et nous aimerions voir encore plus d'étudiants à cette occasion. J'aimerais encourager les étudiants à soumettre des comptes rendus pour le concours en temps et lieu. La conférence annuelle de la SCB offre l'occasion d'être entendu par un public amical et informé. Tout étudiant ayant un intérêt sérieux pour la bioéthique devrait profiter de cette occasion pour présenter ses travaux de recherche.

N'oubliez pas, je suis VOTRE représentant. N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions, des suggestions, ou des problèmes.

*Chris MacDonald est étudiant aux études supérieures au Centre d'éthique appliquée de UBC et le membre étudiant du comité exécutif de la SCB.* ♦

[chrismac@ethics.ubc.ca](mailto:chrismac@ethics.ubc.ca)

## Comment contacter la Société

Pour de plus amples informations sur l'adhésion à la SCB, les avis de changement d'adresse ou les commandes d'étiquettes préadressées, veuillez contacter:

Lydia Riddell  
Office of Medical Bioethics  
University of Calgary  
3330 Hospital Drive NW  
Calgary, AB T2N 4N1  
Téléphone: (403) 220-7990  
Télécopieur: (403) 283-8524  
Courrier électronique: [riddell@acs.ucalgary.ca](mailto:riddell@acs.ucalgary.ca)

# Le droit, l'autonomie en matière de reproduction, et l'attrait des technopolitiques: un commentaire sur le cas de *l'Office des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg c. D.F.G.*



*Erin Nelson*



*Timothy Caulfield*

Les faits menant à la décision de la Cour Suprême dans le procès de *l'Office des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg c. D.F.G.*<sup>1</sup> sont tragiques. Dans ce procès, le bien-être d'une jeune femme, la santé de son fœtus, le rôle de l'État dans le domaine de la reproduction ainsi que la portée de la juridiction parents *patrae* étaient en cause. Tous ces éléments pesant lourdement dans la balance, un jugement insatisfaisant était inévitable. Même si le verdict de la majorité n'avait rien de surprenant, et même si l'on peut se réjouir des beinfaits immédiats de la décision, les analyses évoquées dans le jugement majoritaire du juge McLachlin et dans la dissension du juge Major suscitent de nombreuses inquiétudes. En particulier, de nombreux arguments évoqués par le juge Major ont un attrait «intuitif» (par exemple, la conclusion que la science et la technologie médicale ont rendu le principe de «naissance vivante» désuet), ce qui rend fort probable la réapparition de ces mêmes arguments dans d'autres procès.

Ce qui nous préoccupe particulièrement est le recours du juge Major aux arguments scientifiques pour défendre une grande partie de son raisonnement dans ce procès. Dans sa dissension, le juge Major fait appel à la science d'une manière presque impromptue, évoquant les preuves empiriques lorsqu'elles viennent appuyer des politiques sociales non-développées, tout en évitant de prendre en considération l'ensemble des preuves somme toute contradictoires. Pire encore, l'analyse du juge Major ne comprend aucune tentative de considérer les implications plus larges de son jugement, particulièrement en ce qui concerne les transformations rapides de la technologie médicale à laquelle il se réfère. Son acceptation aveugle des connaissances scientifiques et technologiques suscite carrément la question du rôle de la science dans l'élaboration de politiques publiques et des prises de décision juridiques.

Nous vivons à une époque où les découvertes dans les technologies médicales, génétiques et reproductives sont devenues presque banales. La technologie, pour le meilleur et pour le pire, est devenue une partie intégrante de la culture occidentale et la science influence sans cesse notre façon de

penser à la reproduction humaine.<sup>2</sup> Dans un environnement qui évolue constamment, nous devons être particulièrement attentifs à la manière dont nous réagissons à ces nouvelles connaissances. La science devrait contribuer à l'élaboration des politiques sociales, et non les définir. De plus, la bannière «preuve scientifique» ne devrait pas être invoquée pour appuyer des conclusions basées essentiellement sur une idéologie, surtout quand les «preuves» présentées sont trompeuses, inexactes, et incomplètes. Idéalement, les preuves empiriques, les développements technologiques et les découvertes médicales devraient être des éléments importants dans un débat interdisciplinaire élargi sur les politiques sociales. Malheureusement, la science peut avoir un effet aveuglant. L'enthousiasme qui entoure souvent les découvertes scientifiques ou l'émergence de nouveaux «faits» médicaux peut obscurcir les principes «non-scientifiques» mais pertinents — comme les droits individuels fondamentaux.

**...acceptation aveugle  
des connaissances scientifiques  
et technologiques suscite carrément  
la question du rôle de la science dans  
l'élaboration de politiques publiques  
et des prises de décision  
juridiques.**

Une telle réaction aux développements scientifiques est, d'une certaine manière, compréhensible. La science est capable de faire la lumière sur des domaines autrefois entourés d'incertitude et de spéculation. En effet, dans le domaine du droit, où l'on se bat continuellement pour trouver des solutions malgré des informations souvent insuffisantes, il est tentant de remplacer une réflexion approfondie sur les politiques sociales par des «certitudes» scientifiques et technologiques. Toutefois, même s'il est sain de forcer «les gens à remettre en question leurs croyances»<sup>3</sup>, comme le fait effectivement la science, l'histoire nous a montré maintes et maintes fois qu'il faut garder notre sens critique face aux nouvelles perspectives technologiques.

Le fait que la technologie nous permette d'éviter le recours au principe de «naissance vivante» n'enlève pas, en soi, la pertinence des politiques sociales qui pourraient justifier son maintien. Même si le juge Major a raison de souligner que le principe de «naissance vivante» a été rendue superflue par les découvertes en technologie médicale, le manque d'attention porté au contexte social de ce cas semble être un oubli alarmant. Dans notre société, les prises de décision

concernant la maternité et l'éducation familiale relèvent d'un domaine où l'Etat, à juste titre, s'implique avec réticence. La jurisprudence canadienne à l'égard des prises de décision médicales démontre une fidélité absolue au principe d'autonomie<sup>4</sup>; aussi, le droit à l'auto-détermination dans le contexte des soins de santé trouve écho dans le discours juridique et académique à propos des libertés parentales et de procréation<sup>5</sup>. C'est à la lumière de cette reconnaissance de l'autonomie comme aspect intégral du terrain socio-politique canadien que nous devons évaluer la justesse d'obliger une femme à soumettre son corps à un traitement non-désiré. La décision du juge Major transforme fondamentalement le climat socio-légal existant: celui-ci soumet qu'une intervention auprès de la femme enceinte est justifiée compte

tenu de ce que la technologie peut faire pour protéger le fœtus qu'elle porte. L'argument que nous voulons faire valoir est le suivant: peu importe l'opinion qu'on peut avoir à l'égard des objectifs recherchés dans des cas comme celui-ci, le recours au seul argument technologique ne constitue pas un fondement suffisamment solide pour justifier une si profonde transformation du droit.<sup>6</sup> ♦

*Timothy Caulfield est le directeur de recherche et professeur adjoint à l'Institut du droit de la santé à l'Université d'Alberta.*

*Erin Nelson est responsable de projet à l'Institut du droit de la santé.*

Enelson@law.ualberta.ca

### Notes

1. *L'Office des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg c. D.F.G.*, [1997] 3 S.C.R. 925.
2. N. Postman, *Technopoly* (New York: First Vintage Books, 1993) at 102: «La culture elle-même — la cour, la bureaucratie, le système d'assurances, la formation des médecins, les attentes des patients — tout est organisé pour encourager des traitements technologiques» Voir aussi: D. Nelkin et M.S. Lindee, *The DNA Mystique: The Gene as a Cultural Icon* (New York: Freeman and Company, 1995); et B. Katz Rothman, *Recreating Motherhood: Ideology and Technology in a Patriarchal Society* (W.W. Norton & Co.: New York, 1989).
3. D. Callahan, «How Technology is Reframing the Abortion Debate» (1986) 16:1 Hastings Center Report 33 at 33.
4. Voir, par exemple, *Malette v. Shulman* (1990), 67 D.L.R. (4th) 321 (Ont. C.A.); *Fleming v. Reid* (1991), 82 D.L.R. (4th) 298 (Ont. C.A.); et *Ciarlariello v. Schacter*, [1993] 2 S.C.R. 119.
5. *E. (Mrs.) v. Eve*, [1986] 2 S.C.R. 388 at 419-420; *R. v. Morgentaler* (1988), 44 D.L.R. (4th) 385 at 486 (per Wilson J.); M. Jackman, «The Canadian Charter as a Barrier to Unwanted Medical Treatment of Pregnant Women in the Interests of the Fetus» (1993) 14 Health L. Can. 49 [dorénavant «The Canadian Charter»]; M. Jackman, «The Constitution and the Regulation of New Reproductive Technologies» in Research Studies of the Royal Commission on New Reproductive Technologies: *Overview of Legal Issues in New Reproductive Technologies*, vol. 3 (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1993); et *B.R. v. Children's Aid Society of Metropolitan Toronto*, [1995] 1 S.C.R. 315, où La Forest J. a noté que s.7 de la Charte fait référence à «une sphère protégée de prise de décision parentale enracinée dans la présomption qu'il revient aux parents de prendre les décisions importantes à l'égard de leurs enfants, d'abord parce que les parents ont à coeur les meilleurs intérêts de leurs enfants et ensuite, parce que l'État est mal préparé pour prendre de telles décisions».
6. Cet aspect semble particulièrement pertinent étant donné qu'il existe souvent un désaccord sur le meilleur traitement médical à prescrire dans certaines situations, et que «même lorsqu'il existe un consensus sur la nécessité d'accorder un traitement, les jugements demeurent incertains». L.M. Purdy, *Reproducing Persons: Issues in Feminist Bioethics* (Ithaca, N.Y.: Cornell University Press, 1996); American Medical Association, Report of the Board of Trustees, «Legal Interventions During Pregnancy: Court-Ordered Medical Treatments and Legal Penalties for Potentially Harmful Behaviour by Pregnant Women» (1990) 264(20) J.A.M.A. 2663; L. Woliver, «Reproductive Technologies, Surrogacy Arrangements, and the Politics of Motherhood» in M. A. Fineman & I. Karpin, eds., *Mothers in Law: Feminist Theory and the Legal Regulation of Motherhood* (New York: Columbia University Press, 1995) 345.

# Société canadienne de bioéthique

## Comité exécutif – 1998-1999

### Présidente

M<sup>e</sup> Thérèse Leroux, B.Sc., PhD, LLB  
Professeur  
Université de Montréal, CRDP  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal, PQ H3C 3J7  
(514) 343-7343  
Fax: (514) 343-7508  
(leroux@droit.umontreal.ca)

### Président sortant

Dr. T. Douglas Kinsella  
Professeur, Office of Medical Bioethics  
University of Calgary  
3330 Hospital Drive NW  
Calgary, AB T2N 4N1  
(403) 220-7990  
Fax: (403) 283-8524  
(dkinsell@acs.ucalgary.ca)

### Présidente désignée

Marianne Lamb, RN, PhD  
School of Nursing  
Memorial University of Newfoundland  
St. John's, NF A1B 3V6  
(709) 737-6972  
Fax: (709) 737-7037  
(mlamb@morgan.ucs.mun.ca)

### Responsable des communications

Paula Chidwick, PhD  
University of Guelph  
26 Pearl Street  
Guelph, ON N1E 2E3  
(519) 821-4127  
Fax: (519) 821-4127  
(pchidwic@uoguelph.ca)

### Secrétaire à la correspondance

Mrs. Lydia Riddell  
Office of Medical Bioethics  
University of Calgary  
3330 Hospital Drive NW  
Calgary, AB T2N 4N1  
(403) 220-7990  
Fax (403) 283-8524  
(riddell@ucalgary.ca)

### Représentant(e) des membres étudiants

Mr. Chris MacDonald  
Student, Graduate Research Association  
University of British Columbia  
227 - 6356 Agricultural Road  
Vancouver, BC V6T 1Z2  
(604) 822-5139  
Fax: (604) 822-8627  
(chrismac@ethics.ubc.ca)

### Représentants des membres

Kathy Oberle, RN, PhD  
Faculty of Nursing  
University of Calgary  
2500 University Drive NW  
Calgary, AB T2N 1N4  
(403) 220-6268  
Fax: (403) 284-4803  
(oberle@ucalgary.ca)

Dr. Jeffrey Nisker  
Professor Ob/Gyn; Chair Reprod. Med.  
University of Western Ontario  
University Hospital, 339 Windermere Road  
London, ON N6A 5A5  
(519) 663-3735  
Fax: (519) 663-3938  
(jeff.nisker@lhsc.on.ca)

Prof. Charles E. Weijer, Bioethicist  
Assist. Professor, Office for Bioethics  
Education & Research, Dalhousie University  
5849 University Avenue, Rm C5CRC  
Halifax, NS B3H 4H7  
(902) 494-3801  
Fax: (902) 494-3865  
(cweijer@tupdean2.med.dal.ca)

## Conseil consultatif – 1998-1999

### Ouest

Ms. Janet Ericksen  
Assistant Professor, School of Nursing  
University of British Columbia  
T206 2211 Wesbrook Mall  
Vancouver, BC V6T 2B5  
(604) 822-7505  
Fax: (604) 822-7466  
(ericksen@nursing.ubc.ca)

Mrs. Veronica Morris  
Chair, Ethical Issues Committee  
Greater Victoria Hospital Society  
2101 Richmond Avenue  
Victoria, BC V8R 4R7  
(604) 370-8699  
Fax: (604) 370-8750  
(vmorris@caphealth.org)

Dr. Ellen Burgess  
Associate Professor, Dept. of Medicine  
University of Calgary  
1403 - 29 Street N.W.  
Calgary, AB T2N 2T9  
(403) 670-1598  
Fax: (403) 283-2494

### Centre

Ms. Paula Carere  
V.P. Patient Services  
St. Joseph's Hospital and Home  
80 Westmount Road  
Guelph, ON N1H 5H8  
(519) 824-2620  
Fax: (519) 767-3428  
(pcarere@mgl.ca)

Dr. Sandra J. Taylor  
Bioethicist, Faculty of Health Sciences  
Queen's University  
Room 234 Botterell Hall, Stuart Street  
Kingston, ON K7L 3N6  
(613) 548-2216  
Fax: (613) 548-6077  
(sjt@post.queensu.ca)

### Est

Me Pierre Deschamps  
Avocat, Université McGill  
3647 Peel  
Montreal, PQ H3Z 1X1  
(514) 398-2778  
Fax (514) 398-7145  
(deschamp@falaw.lan.mcgill.ca)

M. Bruno Leclerc  
Professeur, Collège de Rimouski  
60 Evêché Ouest  
Rimouski, PQ G5L 4H6  
(418) 723-1880, Ext. 2290  
Fax (418) 724-4961  
(bleclerc@sie.qc.ca)

M. Derek J. Jones  
742 Avenue McEachran  
Outremont, PQ H2V 3C7  
(514) 279-1016  
Fax (514) 279-7483

### Atlantique

Dr. Susan Sherwin  
Professor, Department of Philosophy  
Dalhousie University  
Halifax, NS B3H 3J5  
(902) 494-3393  
Fax: (902) 494-3518  
(ssherwin@is.dal.ca)

Ms. Jocelyn G. Downie  
Director, Health Law Institute  
Dalhousie Law School  
6061 University Avenue  
Halifax, NS B3H 4H9  
(902) 494-6883  
Fax: (902) 494-6879  
(jocelyn.downie@dal.ca)

Dr. Rick Cooper, Chief of Pediatrics  
Janeway Child Health Centre  
Health Care Corporation of St. John's  
Janeway Place  
St. John's, NF A1A 1R8  
(709) 778-4302  
Fax (709) 778-4333  
(acooper@morgan.ucs.mun.ca)